



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de la sécurité alimentaire
et des affaires vétérinaires

Coronavirus – rincer à fond les installations d'eau potable avant la réouverture des locaux au public

Berne, 23.04.2020 - Dès le 27 avril 2020, les premiers établissements, comme les cabinets paramédicaux et les salons de coiffure, de massage ou de beauté, reprendront leurs activités. Les centres sportifs, les écoles et d'autres suivront. Souvent les installations d'eau potable n'y ont guère été utilisées durant plusieurs semaines, ce qui favorise la prolifération de microorganismes comme les légionelles. Ces dernières peuvent provoquer une pneumonie sévère (appelée légionellose). Il est donc impératif de bien rincer les installations d'eau potable avant leur remise en service.

Les mesures prises par le Conseil fédéral pour lutter contre la pandémie du coronavirus seront progressivement assouplies à partir du 27 avril 2020.

Dans les bâtiments et les locaux rouverts au public, les installations d'eau potable doivent absolument être rincées à fond avant cette date ou avant leur remise en service. Concrètement, il s'agit d'ouvrir tous les robinets – d'éviers, de lavabos, de douches, de raccordements d'eau, etc. – et de laisser couler l'eau pour un rinçage complet.

Il est important d'ouvrir simultanément plusieurs robinets pour assurer un courant suffisamment fort dans les conduites de distribution. Il faut laisser couler l'eau de tous les robinets au moins jusqu'à l'obtention d'une température constante. Le rinçage doit s'effectuer séparément pour l'installation d'eau froide et l'installation d'eau chaude. Ce geste simple et efficace permet de protéger la santé des utilisateurs.

La Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux (SSIGE) a élaboré, à cette fin, une fiche d'information.

Adresse pour l'envoi de questions

Office fédéral de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires (OSAV)

Service médias

Tél. 058 463 78 98

media@blv.admin.ch

Liens

[Fiche d'information relative au nouveau coronavirus : Assurer l'hygiène dans des installations d'eau potable temporairement inutilisées à l'intérieur de bâtiments](#)

Auteur

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires

<http://www.blv.admin.ch>

<https://www.blv.admin.ch/content/blv/fr/home/dokumentation/nsb-news-list.msg-id-78885.html>